Envoyé en préfecture le 05/12/2023
Reçu en préfecture le 05/12/2023
Publié le
ID : 063-286300140-20231205-AR_2023_562-AR

Arrêté n° 2023-562
portant inscription au titre de la promotion interne sur la liste d'aptitude des animateurs territoriaux
(pour une 1ère période de 2 ans)

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, notamment son article 6,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/12/2020 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2021 pour 3 ans ;

Arrête :

Article 1 :
La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Validité de la liste d'aptitude : **2 ans**
Date d'effet : 05/12/2023

Prénom NOM	Grade d'origine	Collectivité employeur
Louise ROUSIER	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS d'ISSOIRE

Article 2 :
Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude, et non nommé au terme d'un délai de deux ans, peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises, sous réserve de faire connaître un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

.../...

Envoyé en préfecture le 05/12/2023
Reçu en préfecture le 05/12/2023
Publié le
ID : 063-286300140-20231205-AR_2023_562-AR

Article 3 :
Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme et publié sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme www.cdg63.fr.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 décembre 2023

Le Président,

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA F.P.T. - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié le :